

Règlement du Grand Prix La finance pour tous 2015

Objectif :

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) crée en 2015 le « Grand prix La finance pour tous ». Ce prix a pour objectif de promouvoir la pédagogie économique et financière auprès du grand public.

Proposé en priorité - mais non exclusivement - à des étudiant(e)s d'écoles de journalisme, d'Instituts d'Études Politiques, d'Universités (cursus de sciences sociales et humaines de préférence), **il récompensera les deux meilleures productions originales** (article, vidéo, application, infographie dynamique, reportage radio, bande-dessinée...). Il est organisé en partenariat avec deux médias (BFM Business et le Parisien Economie, des établissements d'enseignement supérieur et un sponsor (Société Générale).

Pour cette première édition, la **thématique est celle du rapport des jeunes à l'argent**, et par exemple leur regard sur :

- L'argent en famille (parler d'argent avec ses proches, la transmission des valeurs liées à l'argent, la transmission du patrimoine, etc...)
- L'économie du partage (développement de nouveaux marchés, concurrence des marchés traditionnels, etc.)

Article 1 - Candidats et modalités

Pour concourir au Grand prix La finance pour tous, il est recommandé d'être titulaire au moins d'une licence. Toutefois, les autres étudiants titulaires d'un baccalauréat pourront, sur décision expresse, être autorisés à concourir.

Les modalités de participation sont les suivantes:

Le candidat doit télécharger, remplir et renvoyer à l'IEFP l'imprimé de participation au Grand Prix 2015 disponible sur le site www.lafinancepourtous.com.

Il doit être transmis à l'IEFP, par voie postale (41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris) ou par courriel (grandprix@lafinancepourtous.com), accompagné de la production réalisée au plus tard le 30 juin 2015.

Quelques précisions

Écrit : 4 feuillets maximum (6 000 signes espaces compris) format Microsoft Word ou Open Office + illustrations (graphiques, tableaux avec sources référencées et fiables) format gif, jpg, png, pdf
Vidéo et audio: 3 à 5 minutes maximum (format wmv, avi, mp4 ou tout autre format supporté par les hébergeurs de vidéo)

Le poids des fichiers envoyés ne doit pas dépasser 3 MO. Si vos travaux dépassent ce poids, merci de nous les faire parvenir via un service d'hébergement de fichier type wetranfer.com ou yousendit.com.

Article 2 - Critères de sélection des travaux

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule production. Par contre, une production peut être réalisée collectivement.

Le premier critère de sélection est la qualité des travaux (pertinence du sujet, exactitude des données, traitement innovant du sujet, ...) et le second critère, aussi important, est le caractère pédagogique de la production. D'autres critères seront retenus comme l'humour, l'originalité, toutes qualités qui participent in fine au caractère pédagogique de la réalisation.

Plus précisément, les productions seront jugées sur :

- la qualité de l'écriture, du scénario ou de la construction
- l'importance et l'originalité du sujet traité
- la valeur pédagogique de l'œuvre
- la pertinence et la précision de l'œuvre
- la qualité d'ensemble de l'œuvre



Article 3 - Jury

3-1. Composition

Le jury est composé de:

- Le Président de l'IEFP ou son représentant, Président du Jury
- Un représentant des partenaires média : BFM Business et Le Parisien Economie
- Un représentant de la Société Générale, sponsor du Grand Prix La finance pour tous
- Une personnalité choisie dans le monde de l'enseignement supérieur
- Un représentant de l'IEFP

3-2. Sélection des Lauréats

Afin de procéder à l'élection des deux lauréats du Grand Prix La finance pour tous, l'appel à candidature et l'envoi des travaux à l'IEFP se dérouleront de janvier à juin 2015. Les candidats ont jusqu'au 30 juin minuit (cachet de La Poste faisant foi) pour envoyer leurs travaux. La présélection par l'IEFP sera réalisée entre le 1er juillet et le 31 août 2015. Le jury examinera les travaux présélectionnés (6 minimum, 10 maximum) au cours d'une séance qui aura lieu entre le 1er septembre et le 30 octobre 2015, dans les locaux de l'IEFP ou de la Société Générale.

La remise des prix est prévue en novembre 2015.

Le jury choisira parmi les œuvres présélectionnées les deux meilleures productions. En cas d'ex-æquo, il est procédé à un nouveau vote afin de départager les vainqueurs.

Les membres du jury s'engagent, sauf cas de force majeure, à être présents lors de la séance de sélection ainsi qu'à la remise du Prix.

Les deux finalistes sont informés de leur sélection par l'IEFP et s'engagent également à être présents lors de la remise du Prix.

Article 4 – Montants des prix et autres récompenses

Il est prévu de remettre deux prix distincts:

- le premier prix est doté d'une somme de 1 500 €
- le second prix est doté d'une somme de 1 000 €
- En outre, chacun des Lauréats se voit proposer un stage chez l'un des deux partenaires média ainsi qu'à l'IEFP.

Les partenaires ainsi que l'IEFP peuvent également proposer des stages à des candidats brillants dont l'œuvre n'aurait cependant pas été retenue. Enfin, les réalisations primées seront publiées sur le site Internet de La finance pour tous et éventuellement du sponsor et des partenaires.

Article 5 – Obligations des candidats

Le candidat, dès lors qu'il concourt au Grand Prix, accepte par avance que son oeuvre réalisée dans le cadre de ce Grand Prix soit éventuellement publiée, en tout ou partie, sur le site Internet de La finance pour tous sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ou gratification quelconque.

Les candidats garantissent que leurs oeuvres ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation et l'injure, l'atteinte aux bonnes moeurs, à la vie privée ou à la contrefaçon, qu'elle est originale et ne contient aucune reproduction d'illustration, ni citation, susceptible d'engager la responsabilité de l'IEFP vis à vis des tiers.

Si leur oeuvre reproduit ou utilise, partiellement ou non, des oeuvres antérieures n'appartenant pas au domaine public, les candidats fournissent à l'IEFP les autorisations des auteurs, éditeurs et/ou ayants-droit de ces oeuvres. L'IEFP peut refuser de publier l'oeuvre d'un candidat au Grand Prix La finance pour tous si des droits restent encore à régler sur tout ou partie du contenu de son ouvrage.

Les participants acceptent que leur participation au Grand Prix La finance pour tous soit soumise à la loi française pour tout litige qui viendrait à naître du fait de ce concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Article 6 – Mention CNIL

Les informations recueillies dans le cadre de ce Grand Prix font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les candidats au concours et traiter leurs réalisations.

Les destinataires des données sont les membres de l'équipe de l'IEFP et du jury du Grand Prix La finance pour tous.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'IEFP - 41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris.

Article 7 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé à l'office de Maîtres Pascal Robert et Mayeul Robert, huissiers de justice, 16 rue Vignon 75009 Paris. Il est consultable à l'office ou sur internet sur le site www.lafinancepourtous.com.

